

Réunion du groupe-pays INDE

Mercredi 13 juin 2012, de 14h30 à 17h00

À Cités Unies France

À l'ouverture de la réunion, **le Président Lebreton** a rappelé quels sont les objectifs du cadre logique d'actions dont s'est doté le groupe-pays Inde de Cités Unies France (voir compte-rendu de la précédente réunion en date du 16 novembre).

Il a insisté pour que l'activité du groupe s'inscrive dans ce plan d'actions pour atteindre ces objectifs spécifiques. Il a proposé que les comptes-rendus de nos échanges portent sur les relevés de décision et moins sur les interventions des membres.

Benjamin Gestin, attaché de coopération à l'Ambassade de France en Inde, a dressé le **bilan de l'évolution de la coopération décentralisée franco-indienne**. Décidé à l'occasion des 1ères Assises de 2010, l'Etat français a mis en place un cadre institutionnel de soutien à la coopération décentralisée franco-indienne (instance DAECT, instrument financier à travers le 1^{er} appel à projets de 2011, programme d'activités pour provoquer des rencontres : mission, colloques, séminaires). C'est également suite aux Assises que les collectivités territoriales françaises ont souhaité s'organiser entre elles et créer le groupe-pays Inde. Concernant les questions de coopération décentralisée, l'Etat français a pu identifier son interlocuteur indien : le Ministère fédéral du Développement Urbain.

- ⇒ La réussite des 1ères Assises ont provoqué une dynamique pour le développement des relations entre collectivités françaises et indiennes. Cet élan certes modeste doit être confirmé dans les années à venir.

Toutefois, il faut reconnaître que certaines fragilités persistent : le circuit administratif et politique de validation d'une convention est extrêmement complexe. Nous n'avons toujours pas de cadre institutionnel clair et précis pour faciliter la contractualisation des partenariats et assurer la sécurité juridique des liens de coopération.

Dans ce contexte, le rôle des réseaux est fondamental dans le tissage de relations de coopération décentralisée (rôle des réseaux compense la complexité du cadre institutionnel et l'absence de procédure administrative claire et validée par les 2 pays). Le travail d'approche, d'explication et de persuasion de la plus-value de la coopération décentralisée est donc à refaire régulièrement auprès des fonctionnaires qui sont souvent mutés.

Benjamin Gestin sera remplacé à compter du 1^{er} septembre 2012.

Une autre faiblesse réside dans les moyens financiers mis à disposition par le MAE : l'enveloppe de l'Ambassade de France en Chine pour la coopération décentralisée et la gouvernance = 800 000 euros ; en Inde 60 000 euros.

Activités programmées par l'Ambassade française en Inde pour les mois à venir:

- Séminaire technique sur l'économie du patrimoine (dates en cours de validation, entre octobre et fin 2012). Il a vocation à réunir les mondes universitaires, autorités locales et les réseaux comme IHCN. Il est question de le régionaliser (Pune, Bengale occidental, Madras...). Des interventions françaises sont sollicitées : si vous êtes intéressés, prendre contact directement avec Cités Unies France qui serait un interlocuteur essentiel du MAE au nom du groupe-pays Inde.
- Colloque sur la gouvernance, la démocratie locale et participative (4 et 5 octobre à Delhi). **Le groupe-pays Inde de CUF est sollicité par l'Ambassade afin de proposer des élus français qui ont une réflexion sur le sujet (comment donner vie à la démocratie entre chaque rendez-vous électoral)**. Le groupe-pays Inde proposera le nom des intervenants dès la rentrée 2012. Vos contributions sont d'ores et déjà les bienvenues.

À la demande des indiens, l'ANVPAH, la société française des urbanistes et l'ENA sont en train de monter **une offre de formation sur la planification urbaine stratégique à destination de 20 à 25 hauts fonctionnaires indiens**. Cette formation sera dispensée sur 2 semaines en novembre 2012 et sera co financée par l'Etat français.

Considérant que la planification et le développement urbains est une compétence décentralisée en France, le Président a préconisé que cette formation ne soit pas uniquement dispensée par l'ENA, mais que des structures comme le CNFPT, l'ADSTD et l'INET soient parties prenantes. L'ENA jouera le rôle d'ensemblier mais **le groupe-pays Inde doit faire des proposition d'experts territoriaux de l'urbain pour les intervenants**. Le président sollicitera par courrier le président du CNFPT et de l'ADSTD (organismes de France) pour solliciter leur intérêt pour un partenariat. Les techniciens de nos collectivités seront également sollicités.

Maurille Bérou de la DAECT a annoncé que **l'appel à projets 2012-2013** devrait être ouvert en septembre prochain et couvrirait une période plus longue que l'année dernière. Le principal problème de cet appel à projets est la condition préalable d'avoir signé un accord cadre de coopération : à cause de ce pré-requis, deux collectivités ont déjà demandé au MAEE de repousser l'appel d'un an.

L'absence de socle légal pour ces coopérations (convention imposée par la loi française) pose la question de la continuité de la coopération avec l'Inde pour plusieurs collectivités françaises.

Prochaines Assises :

L'organisation des 2èmes Assises de la coopération décentralisée franco-indienne a été évoquée pour le second semestre 2013. Le groupe-pays s'est prononcé pour ces rencontres se déroulent en France pour inviter les partenaires indiens et ainsi légitimer la coopération décentralisée.

Il faut en faire un événement de fond, qui nécessitera un gros travail de préparation dans le cadre du groupe-pays Inde (faire remonter des idées de thèmes d'ateliers de travail), avec le soutien des Etats français et indien.

Bonjour India 2013 :

La deuxième édition du festival culturel de la France en Inde se déroulera entre janvier et mars 2013. Une grosse partie de la programmation est déjà arrêtée, mais l'Ambassade de France en Inde sollicite l'implication des collectivités françaises pour enrichir et donner de l'ampleur à cet événement.

Certaines villes indiennes ont été sélectionnées pour accueillir les événements de Bonjour India 2013 : si votre partenaire indien ne fait pas parti des lieux officiellement retenu, et si vous souhaitez monter un événement culturel dans le cadre du festival, l'Ambassade de France propose une procédure de labellisation « Bonjour India ».

En conclusion, le groupe-pays Inde propose :

- De participer au colloque sur la gouvernance, la démocratie locale et participative, les 4 et 5 octobre 2012 à Delhi. Le groupe fera des propositions quant à son organisation avec l'Ambassade de France ainsi qu'une liste de participants français engagés dans des relations de coopération décentralisée.
- D'apporter sa contribution au séminaire technique sur l'économie du patrimoine avec le CNFPT et techniciens de nos collectivités engagées.
- De travailler à l'élaboration d'une procédure sécurisée juridiquement pour signer des conventions d'actions entre collectivités françaises et indiennes, s'appuyant sur les bonnes pratiques de celles-ci.
- De poursuivre notre programme de travail qui s'inscrit pleinement dans le cadre logique que nous avons adopté : mieux comprendre l'organisation territoriale indienne, mieux appréhender le fonctionnement de ses institutions et administrations, mieux approfondir nos échanges de savoir-faire.

Bonnes vacances estivales 2012

ANNEXES :

La procédure idéale (mais complexe) de validation d'une convention de coopération est la suivante :

Accord de standing committee (équivalent du conseil municipal) => transfert pour accord au Ministère sectoriel de l'état fédéré en fonction du contenu de l'accord (thématiques des projets de coopération) => Transfert pour accord au Ministère sectoriel au niveau fédéral.

Si la convention aborde plusieurs thématiques de coopération, l'accord devra être visé par tous les Ministères fédérés et fédéraux sectoriels concernés ; ce qui ralentira obligatoirement la procédure, sachant qu'à chaque étape, il peut y avoir blocage.

Si la convention ne prévoit pas d'engagement financier de la partie indienne, le processus de validation finit par le visa du Ministère fédéral des Affaires étrangères (DEA). Si la convention prévoit une participation financière, il faut, en plus de l'avis du DEA, l'avis du Ministère fédéral des finances (équivalent de Bercy chez nous).

Si de surcroît, votre partenaire ne fait pas partie d'un état fédéré mais d'un territoire de l'Union, alors le Ministère fédéral de l'Intérieur devra se prononcer également.

Retours d'expériences sur les facteurs clés de succès pour aboutir à une contractualisation rapide : **Alice Delzant** pour la ville de Strasbourg, **Michèle Pasteur** pour le conseil général des Côtes d'Armor, **Clotilde Tascon-Mennetrier** pour le conseil général d'Ille-et-Vilaine, **Laure Benoit** pour le conseil régional du Centre et **Sophie Le Miller** pour le conseil régional des Pays de la Loire, **Benjmain Gestin** de l'Ambassade et d'**Augustin Brutus** de l'ONG INDP:

- Parler de « projets » plus que de « coopération décentralisée », proposer une signature d'un memorandum of understanding (lettre d'intention) pour le projet en y incluant des paragraphes relatifs à l'établissement de relations pérennes entre les deux autorités locales. Etre concret.
- Respecter les règles financières des pays respectifs : faire en sorte qu'il n'y ait pas de participation financière de l'autorité indienne. Chacun doit gérer son propre budget afin de ne pas complexifier la procédure de validation des autorités fédérales et fédérées (si implication financière il y a => nécessité pour le ministère fédéral en charge des finances de donner son accord).
- Privilégier les rencontres personnalisées, être constant, et adopter une attitude modeste.
- Ne pas forcer les choses, respecter les règles et le tempo du partenaire indien. Il faut prendre le temps et ne pas exiger des résultats immédiats.
- S'appuyer sur la communauté indienne en France, sur des réseaux connus comme IHCN et autres personnalités de réseaux.
- Pour un partenaire français, le circuit administratif et politique indien de validation d'un accord de coopération décentralisée est trop complexe à comprendre. Une bonne méthodologie pourrait être de convaincre notre partenaire indien de l'intérêt de coopérer sur un projet précis ; et une fois convaincu, c'est l'autorité locale indienne qui trouvera les bonnes portes, les bons interlocuteurs pour obtenir l'aval de sa hiérarchie.